

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2062)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS21

présenté par
M. Cordier et Mme Bonnet

ARTICLE PREMIER

Après la seconde occurrence du mot :

« à »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« cinq mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par soucis de cohérence avec l'amendement précédemment défendu, cet amendement vise à doter la France d'un stock stratégique de 5 mois au minimum.